

CORRECTIONNELLE. Dirigeants de la CGT du personnel du port du Havre, ils font face à la justice, ce matin, soupçonnés de « détournements de fonds ».

Deux syndicalistes jugés

Cette fois, débattrait-on du fond de l'affaire ? Deux dirigeants de la CGT du personnel du Grand port maritime (ex-Port autonome) du Havre doivent comparaître aujourd'hui, à partir de 8 h 30, devant le tribunal correctionnel du Havre. A la barre se présenteront Patrick Deshayes, 54 ans, secrétaire général, et Brice Friboulet, 49 ans, adjoint et trésorier. Les deux hommes doivent répondre d'« abus de confiance » et d'« escroquerie ». Ils sont soupçonnés d'avoir détourné, à leur profit, de l'argent de leur syndicat, et d'avoir bénéficié de notes de frais non justifiées auprès de leur employeur, entre 2002 et 2006. L'affaire, où l'on évoque une

somme d'un peu plus de 63 000 euros, avait débuté en 2004, lorsque des adhérents de la CGT avaient demandé davantage de « transparence » dans les comptes du syndicat. Ils avaient formé un collectif regroupant six personnes, à l'origine des poursuites. Une enquête avait été menée par la police judiciaire et une instruction ouverte.

Affaire sous haute tension

Les éléments à la disposition de la justice avaient été jugés suffisants pour faire comparaître les deux mis en examen pour des détournements présumés. Ces derniers, parlant d'une « mise en cause injustifiée », ont dénoncé, à plusieurs reprises, une désta-

bilisation à l'heure d'une réforme portuaire qui crée une importante tension sociale.

Initialement prévue le 1^{er} octobre dernier, l'audience avait été renvoyée après une querelle de procédure. Trois jours plus tôt, répondant à la demande de l'avocat du collectif (qui n'avait pu se porter partie civile), le président du tribunal de grande instance du Havre avait nommé un administrateur judiciaire pour représenter le syndicat. Dénonçant là des « manœuvres de dernière minute », une « pitrerie judiciaire », la défense s'y était opposée, en vain, avant de demander le renvoi du procès. En réplique aussi, des membres du bureau du syndicat, qui avait toujours refusé

de se porter partie civile, ont annoncé leur intention de le faire. Non pour cesser de soutenir leurs deux dirigeants, mais pour faire obstacle à l'action de l'administrateur.

Ainsi le tribunal s'est-il retrouvé face à deux adversaires prétendant pouvoir représenter le syndicat et s'exprimer en son nom. Une manifestation de soutien aux deux syndicalistes mis en examen avait mobilisé une centaine de personnes le 1^{er} octobre dernier. Les membres du collectif, eux, étaient entrés et ressortis du palais de justice par une porte dérobée, sous escorte policière.